

PROGRAMME DE RECHERCHE

---

Pertinence économique et faisabilité d'une filière  
"sans utilisation d'OGM"

**Introduction générale**



# PRESENTATION

Didier Marteau<sup>1</sup> et Guy Riba<sup>2</sup>

Le projet "Pertinence et faisabilité d'une filière sans OGM" a été élaboré à l'automne 1998 et le texte définissant la programmation scientifique a été adopté le 17 février 1999 (cf. Annexe 4) par un Comité de pilotage, présidé et animé par la FNSEA et composé, à la fin du projet, de 37 organisations partenaires (organisations professionnelles de la filière agro-alimentaire, associations de consommateurs, Pouvoirs publics) (cf. Annexe 1). Il s'est achevé en novembre 2000 et les principaux résultats ont été rendus publics sous une forme synthétique lors d'une conférence de presse le 30 novembre 2000. Le Comité de pilotage a alors, sur la base de ces résultats mais indépendamment de l'équipe de recherche, émis un certain nombre de conclusions et de recommandations (cf. annexe 5).

La réalisation du projet (cf. Annexes 2) a demandé de mobiliser des connaissances et des compétences dans des disciplines biotechniques et économiques, fournies par une équipe de l'université de Grenoble (IREPD-ENSGI) et trois équipes de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA). Le projet a été divisé en 4 grands programmes placés chacun sous la responsabilité scientifique d'un spécialiste du principal domaine concerné.

Dans les quatre rapports qui suivent cette introduction générale, les résultats finaux de chacun des ces programmes sont présentés de manière détaillée.

**Programme 1 :** L'analyse de la propension des consommateurs à acheter des produits garantis "sans OGM" et le choix d'un signal distinctif pertinent. Responsable : Bernard RUFFIEUX, Professeur de sciences économiques à l'Université de Grenoble II et à l'Ecole Nationale Supérieure de Génie Industriel de Grenoble (ENSGI).

**Programme 2 :** L'élaboration d'un référentiel scientifique et technique permettant de caractériser les produits agricoles et alimentaires garantis "sans OGM". Responsable : Yves BERTHEAU, phytopathologiste, Directeur de recherches, INRA Versailles.

**Programme 3 :** L'analyse technique des filières de production et la définition des stratégies de limitation des contaminations génétiques des récoltes. Responsables : Jean Marc MEYNARD, agronome, Directeur de recherches, INRA-INA Paris-Grignon, et Marianne LE BAIL, Maître de conférences, INA Paris-Grignon.

**Programme 4 :** L'analyse de l'organisation économique et réglementaire de la traçabilité de l'origine des produits et du système de garantie "sans OGM". Responsable : Egizio VALCESCHINI, économiste, Directeur de recherches, INRA-SAD.

Cette partie introductive se divise en trois volets. Tout d'abord sont rappelés par Egizio Valceschini, coordinateur scientifique du projet, et Bernard Ruffieux les objectifs et la problématique générale du programme. Sont présentés ensuite les éléments de synthèse des résultats que Guy Riba, président du Comité de coordination technique du projet, a réalisée avec l'aide des responsables scientifiques pour la conférence de presse du 30 novembre 2000. Enfin, au-delà des apports scientifiques des programmes, Christophe Roturier souligne tout l'intérêt de l'organisation interactive entre les équipes de recherche et les acteurs socio-économiques, à la base du fonctionnement du programme. Sont également fournis en annexe tous les éléments concernant les motivations, l'organisation et le déroulement de la recherche.

---

<sup>1</sup> Président du Comité de Pilotage, Secrétaire Général adjoint de la FNSEA

<sup>2</sup> Président du Comité de Coordination Technique, Directeur scientifique à l'INRA



# SOMMAIRE

<b>OBJECTIF ET PROBLEMATIQUE GENERALE.....</b>	<b>5</b>
QUESTIONS ET OBJECTIF.....	6
CHAMP ET LIMITES DU PROGRAMME.....	7
<b>SYNTHESE DES RESULTATS.....</b>	<b>11</b>
APPORTS DU PROGRAMME.....	12
PRESENTATION SYNOPTIQUE DES RESULTATS.....	13
I. les cultures OGM sont minoritaires dans le paysage et les produits contenant des OGM restent rares (situation d'actualité).....	13
II. Les cultures OGM sont aussi importantes que les cultures non transgéniques et de nombreux produits contenant des transgènes sont sur le marché (situation du continent nord américain aujourd'hui).....	15
LES VARIABLES CLES.....	16
CONCLUSION.....	17
<b>UNE ORGANISATION INTERACTIVE ENTRE CHERCHEURS ET ACTEURS</b>	
<b>SOCIO-ECONOMIQUES.....</b>	<b>18</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>22</b>
ANNEXE 1 : ORGANISATIONS PARTENAIRES.....	23
ANNEXE 2 : ORGANISATION ET DEROULEMENT DU PROJET.....	24
ANNEXE 3 : PARTICIPATION AUX GROUPES DE TRAVAIL / ENQUETE DE SATISFACTION....	28
ANNEXE 4 : LE PROJET INITIAL.....	31
ANNEXE 5 : CONCLUSIONS DU COMITE DE PILOTAGE.....	40



## Pertinence

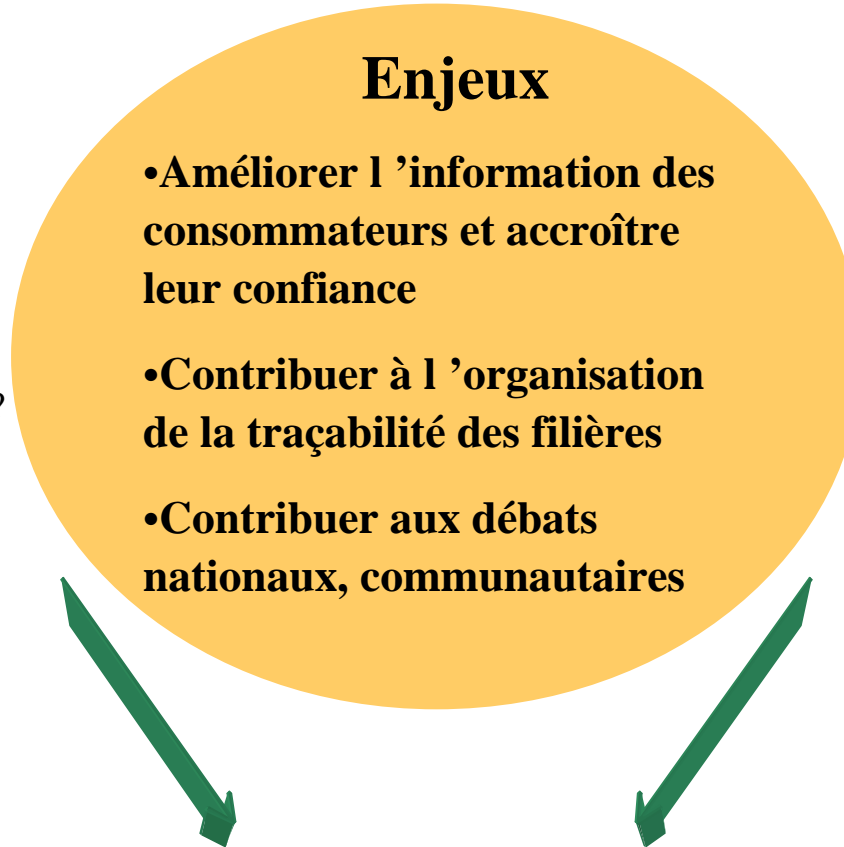
- Y- a- t-il une demande pour une filière séparée ?
- Quelle qualification pour une filière alimentaire « sans OGM » ?
- Quelle part de marché peut elle occuper ?

## Enjeux

- **Améliorer l 'information des consommateurs et accroître leur confiance**
- **Contribuer à l 'organisation de la traçabilité des filières**
- **Contribuer aux débats nationaux, communautaires**

## Faisabilité

- A quelles conditions de séparation et de coûts constituer une filière séparée ?
- Quel système d 'analyse, de contrôle et de garantie mettre en place ?
- Suffit-elle à résoudre les problèmes posés par les OGM ?



4 programmes de recherche associant :  
3 équipes de recherche INRA / 1 équipe de l 'université de Grenoble (IREPD-ENSGI)

# **OBJECTIF ET PROBLEMATIQUE GENERALE**

## OBJECTIF ET PROBLEMATIQUE GENERALE

Bernard Ruffieux (IREPD-ENSGI) et Egizio Valceschini (INRA)

### QUESTIONS ET OBJECTIF

L'objectif du présent projet de recherche a été exposé dès l'énoncé initial de novembre 1998. Tout d'abord, est-il pertinent et faisable de mettre en place une telle filière séparée, de produits agro-alimentaires « non-OGM » ? Que recouvre techniquement une « filière sans OGM » ? Y a-t-il une demande pour une telle filière et quelle est-elle ? Quelle part de marché occupera-t-elle ? Comment et à quel coût constituer cette filière ? Est-elle économiquement viable ? A quelles conditions de crédibilité des signaux de qualité, de fiabilité des systèmes de traçabilité, de contrôle et de coût, est-elle possible ? Enfin, une telle filière suffirait-elle à résoudre les problèmes posés par les OGM et à réduire l'hostilité à son égard ? Toutes ces questions peuvent être précisées en distinguant celles qui relèvent de la *pertinence* et celles qui relèvent de la *faisabilité* de la filière envisagée. Nous développons rapidement ces deux enjeux après avoir au préalable posé les problèmes relatifs à la définition même d'une « filière sans OGM ».

La mise en place d'une filière sans OGM signifie tout d'abord de s'entendre sur au moins deux choses : ce que sont les « produits sans OGM » et ce qu'est concrètement une « filière » en matière de consommation alimentaire. La première question renvoie aux questions de seuils, d'obligation de résultats (« absence de substance OGM »), mais aussi de moyen (« sans utilisation d'OGM »), de traçabilité, de contrôle et d'étiquetage et, enfin, de substances concernées (les ingrédients principaux, certes, mais aussi les auxiliaires de fabrication, voire les emballages ?). La question de la définition d'une « filière sans » renvoie quant à elle aux exigences que l'on se donne en matière de disponibilité des produits et de leur exhaustivité : les pouvoirs publics doivent-ils en arriver à imposer la production de produits de substitution ? Telle est en tout cas un moyen de faire en sorte que le refus des OGM ne conduise pas à une réduction de la variété de choix des consommateurs. La restauration hors foyer est-elle concernée, plus encore l'alimentation animale et, d'une manière générale, les produits animaux ?

En matière de *pertinence*, il convient de savoir où s'établit la ligne de partage entre ce qui relève de l'opinion du citoyen et ce qui relève des décisions effectives du consommateur. Clairement, les questions d'environnement et de santé publique sont citoyennes et relèvent de l'autorisation de mise sur le marché par les pouvoirs publics. C'est une question politique, de santé publique et de préservation de l'environnement. La mise en place d'une double filière n'a de sens que si aucun danger manifeste, pour la santé ou pour l'environnement, n'est avéré et qu'aucun risque possible n'est pressenti. Dans ce cas, le consommateur peut légitimement exercer son libre choix s'il désire pour lui et ses proches un surcroît de précaution, sans qu'il



considère pour autant que les autres produits mettent en péril l'environnement ou la santé publique. La double filière est pertinente également si le refus des OGM renvoie à des problèmes d'éthique, majoritairement reconnus comme relevant de la sphère privée. Il en va de même sans doute pour ce qui est du refus de certains d'avoir des aliments « trop éloignés de la nature ». Bien évidemment, les problèmes d'ordre économique et en particulier le pouvoir qu'exercent quelques grandes entreprises transnationales sur l'amont des filières de produits contenant des OGM ne seront pas totalement résolus par la mise en place de la double filière. Il ne fait pas de doute que l'opinion publique française sait faire le lien entre ses attentes en matière de qualité alimentaire d'une part, le poids et la souveraineté de l'ensemble de sa filière agro-alimentaire d'autre part.

En matière de *faisabilité*, les dimensions techniques et économiques sont premières. Sur le plan technique, il convient de s'assurer de la possibilité de maintenir, tout au long de la filière « de la graine à la fourchette », la séparation des ingrédients. Mélanges aux champs, présence fortuite en stockage ou en transport, mélange ou confusion de lots en production ou en distribution sont évidemment possibles et posent des questions d'organisation, de seuils, de traçabilité et de contrôle. Sur le plan économique, il convient de s'assurer que le coût additionnel dû à la séparation et la coexistence des filières n'occasionne pas un renchérissement des produits dissuasif pour les consommateurs. Il convient enfin d'identifier la source des coûts additionnels et de savoir sur qui ils vont peser.

Les enjeux de pertinence et de faisabilité se rejoignent quand il s'agit de savoir si un simple étiquetage universel, clair et lisible, peut suffire à susciter une offre et une demande qui satisfassent les consommateurs, ainsi que les attentes des citoyens, dans un contexte où, bien entendu, les pouvoirs publics appliquent des critères très stricts d'autorisation de mise sur le marché.

## **CHAMP ET LIMITES DU PROGRAMME**

Le présent projet de recherche traite de questions relatives à l'information sur les produits, gérée par les producteurs, fournie aux consommateurs par l'étiquetage. Sans les méconnaître, il n'aborde donc pas les questions de sécurité sanitaire ou environnementale. Il a pour objet d'explorer la pertinence et la faisabilité de la mise en place d'une filière séparée de produits « non OGM » clairement étiquetée comme telle, et offrant aux consommateurs la liberté de refuser ou d'accepter les OGM existants. Il étudie cette question dans toutes ses dimensions : économique, scientifique, technique, réglementaire, organisationnelle. Deux types de questions sont ainsi traités : celles qui relèvent de la pertinence et celles qui relèvent de la faisabilité de la filière envisagée.

Les travaux de recherche portent essentiellement sur les filières végétales maïs et soja destinées à l'alimentation humaine, principales productions concernées par le génie génétique à l'heure actuelle.

Cependant, la réflexion engagée sur la ségrégation des produits, les systèmes de contrôle et de garantie sera utile à l'ensemble des produits et des producteurs (les éleveurs notamment). Les résultats concernent la France, mais les méthodes utilisées peuvent s'appliquer à une échelle internationale et certaines informations, réglementaires notamment, sont présentées dans un cadre de comparaison internationale.

Entre le début et la fin du programme, divers événements ont modifié les stratégies d'acteurs et le contexte de la recherche a sensiblement évolué. Certains événements sont en lien direct avec la thématique du projet : modification de la réglementation européenne en matière d'étiquetage des OGM ou encore mise en place de filières apparentées à des filières « sans OGM », par exemple, sans parler des crises alimentaires qui environnent le débat sur les OGM. Il convient de noter certaines tendances des acteurs des filières concernées – agriculteurs, transformateurs, industriels et distributeurs – qui, actuellement, ne manquent pas de réagir face à l'opinion publique et modifient les données initiales du problème. Si ces réactions se font en ordre dispersé et souvent au coup par coup, elles ont quelque chose en commun : face à l'hostilité de l'opinion, la prudence est de mise. Les organisations agricoles françaises ont renoncé, au moins provisoirement, à cultiver les variétés OGM. En Europe, les grandes marques de producteurs, tout comme les grandes enseignes de distribution choisissent de renoncer, avec plus ou moins de discrétion, aux OGM. Typiquement, en ce qui concerne le maïs et le soja, les stratégies consistent souvent soit à recourir à des substituts, soit à faire appel à des filières garanties « sans OGM ». Dès lors, à tort ou à raison, l'absence d'OGM devient un argument de qualité valorisable.

Ce projet ne permet certainement pas de répondre à toutes les questions que les évolutions du contexte posent aux décideurs et aux chercheurs. Il apporte des éléments d'information, de réflexion et d'interrogation, dans des domaines importants. Il est possible d'en citer quelques-uns.

L'amont des filières – en première ligne les agriculteurs – s'interroge légitimement sur les tendances futures de la demande : elle ne peut se satisfaire d'une offre diversifiée et réactive aux humeurs du marché. Sa flexibilité en effet n'est pas celle de la grande distribution et la mise en place de deux filières séparées suppose de lourdes dépenses en équipements et en organisation.

La mise en place d'une offre de produits « sans OGM » ne pourra se faire de façon efficace sans une normalisation des seuils, des étiquetages et des systèmes de traçabilité. Les pouvoirs publics sont ici directement concernés.

Si l'hostilité envers les OGM s'avère réelle et peut légitimer un « droit au non OGM », le marché n'assurera sans doute pas spontanément ce droit de façon systématique. Des zones d'ombres risquent en effet de demeurer en matière de restauration hors foyer, de petit commerce, sans parler de l'alimentation animale et des produits animaux. Or, pour le consommateur, un véritable « droit au non OGM » signifie une offre

systematique de substituts pour tous les produits dont il a besoin, éventuellement sans restriction de la variété de choix.

Si l'hostilité envers les OGM se révèle au contraire être une précaution transitoire, comment assurer parallèlement la réponse aux attentes légitimes de choix et d'information, sans annihiler le développement des biotechnologies ? C'est sans doute au développement des moyens culturels de gestion de cette innovation qu'il faudra alors s'atteler.

## **SYNTHESE DES RESULTATS**

# SYNTHESE DES RESULTATS

Guy Riba (INRA)

## APPORTS DU PROGRAMME

Le programme de recherche a été un premier carrefour de rencontres de la grande majorité des acteurs concernés par les OGM, du semencier au producteur, des producteurs aux transformateurs, des transformateurs aux distributeurs de ceux-ci aux derniers utilisateurs que sont les consommateurs, sans oublier la place des pouvoirs publics fortement impliqués dans cette problématique en Europe. Cet intérêt partagé s'est manifesté notamment par une participation forte et soutenue aux groupes thématiques au sein desquels les informations ont été partagées avec confiance. La dynamique créée par ce programme demande à être prolongée selon des modalités et des missions qu'il appartient aux acteurs de définir, pour tirer les conclusions pratiques et négociées, ainsi que pour suivre l'évolution des opinions et comportements des uns et des autres.

Au cours de la réalisation de ce programme, les chercheurs ont utilisé et conçu des méthodes qui ont été validées par les partenaires mais également par la communauté de leurs pairs. Il est important que leurs travaux soient publiés dans des revues internationales à comité de lecture et que soit organisé un colloque scientifique européen au sein duquel leur expérience sera comparée et débattue

Ce programme, tant par la démarche utilisée (implication des acteurs dans les protocoles, architecture de la démarche d'investigation, comparaison des opinions et des comportements) que par ses résultats, présente un intérêt générique évident s'agissant de la diversification des productions agricoles et de la segmentation des marchés. En effet il n'appartient pas à la recherche de décider à la place des acteurs ; en revanche les chercheurs doivent fournir tous les éléments techniques du problème permettant aux acteurs socio-économiques d'entrer dans une dynamique de négociation et de prévoir les incidences de leurs propositions entre autres à partir des données du programme.

Dans cet esprit, soulignons d'abord quelques éléments généraux relatifs au programme de recherche. Ensuite, une présentation synoptique des principaux résultats de la recherche permet d'énoncer les éléments techniques sous la forme d'une matrice de donnée. Enfin, nous mettons en évidence les variables qui vont déterminer les critères de décisions.

Pour la première fois une étude révèle et quantifie la différence qu'il y a entre l'opinion des citoyens et la propension à payer des mêmes personnes lorsqu'elles sont dans un acte d'achat en magasin. Bien entendu, il ne s'agit pas d'opposer le citoyen (qui s'exprime dans un champ sans contraintes sur l'idéal dont il rêve) et le consommateur (qui se détermine dans un champ contraint par son budget, le nombre de produits sur le rayon, etc.). Il s'agit en fait de combler une lacune majeure dans la situation actuelle en éclairant les acteurs et les pouvoirs publics de l'incidence de telles ou telles dispositions sur les opinions, les attitudes, les techniques et les prix.

Les données fournies ne sont valables que dans le cadre de l'étude au moment où celle-ci a été conduite. A tout moment elles sont susceptibles d'évoluer en fonction d'éléments externes ou internes (arrivée sur le marché de produits "avec OGM" que le consommateur plébiscite ou au contraire perte de confiance totale du consommateur suite à des dysfonctionnements graves de traçabilité ou d'étiquetage de produits "non-OGM")

Un élément critique de la pertinence et de la faisabilité d'une filière « non-OGM » est la définition d'un produit «non-OGM ». Il faut garder à l'esprit que le fait de considérer les auxiliaires technologiques (y compris les vaccins pour animaux) dans la définition d'une filière "non-OGM" complique très fortement les procédures d'analyses et renforce la part qui sera consacrée aux procédures de traçabilité documentaire.

## PRESENTATION SYNOPTIQUE DES RESULTATS

### I. LES CULTURES OGM SONT MINORITAIRES DANS LE PAYSAGE ET LES PRODUITS CONTENANT DES OGM RESTENT RARES (SITUATION D'ACTUALITE)

#### Seuil de 5%

##### *Comportements et opinions*

*Refus manifeste de ce seuil par l'opinion des citoyens*

##### *Détection*

*Pas de difficultés techniques*

##### *Mise en culture et collecte*

*Aisé à respecter tant pour le soja que pour le maïs.*

##### *Analyse économique et réglementaire*

*Pas de surcoût des produits au niveau du consommateur car ceux-ci sont déjà pris en charge par l'amont des filières*

#### Seuil de 1%

##### *Comportements et opinions*

*\* 63% des citoyens continuent de rejeter ce seuil qu'ils jugent trop élevé.*

*\* 28% des consommateurs sont disposés à acheter des produits avec OGM si ceux-ci coûtent 10% moins chers*

##### *Détection*

*\* Pas de difficultés supplémentaires par rapport à ce qui se fait aujourd'hui*

##### *Mise en culture et collecte*

*\* Il faut mettre en place une organisation particulière pour la production de semences et la collecte des récoltes.*

*\* On peut facilement organiser la mise en place des cultures de soja en revanche il faut mettre en place des stratégies particulières d'isolement pour le maïs mais celles-ci sont accessibles et acceptables*

##### *Analyse économique et réglementaire*

*\* surcoûts significatifs sur la production de semences et surcoûts non négligeables à la production du maïs, la collecte et la distribution tant du maïs que du soja.*

*\* en revanche ces surcoûts n'ont qu'un impact faible sur le produit fini car ils sont déjà intégrés dans les prix actuellement pratiqués.*

*\* quelques produits disparaissent du marché car ils ne peuvent plus être garantis à 1%, on assiste donc à la mise en vente de produits de substitution*

*\* la crédibilité de la démarche ne repose que sur la capacité des acteurs à maîtriser les défaillances*

## **Seuil de 0,5%**

### *Comportements et opinions*

*\* Pas de différence majeure entre les opinions et les comportements observés au seuil de 1%*

### *Détection*

*\* Techniquement réalisable mais le surcoût des analyses de semences est de 500% par rapport au seuil de 1% (faible incidence sur le coût du produit fini)*

### *Mise en culture et collecte*

*\* En l'absence d'étude précise sur ce seuil il est préférable de considérer qu'il s'agit d'un seuil de rupture impliquant des contraintes fortes sur la mise en place des cultures de maïs (tant semences que productions) qui ne sont compatibles qu'avec une organisation collective. En revanche sur soja les contraintes seraient supportables sans changement structurel majeur dans la production de semences et la collecte*

### *Analyse économique et réglementaire*

*\* une augmentation des surcoûts qui aura forcément une incidence sur les prix à la consommation*

*\* une place croissante aux produits de substitution*

## **Seuil de 0,1%**

### *Comportements et opinions*

*\* 49% des citoyens considèrent encore qu'un produit contenant 0,1% d'OGM doit être étiqueté "avec OGM"*

*\* 48% des consommateurs sont disposés à acheter sans distinction de prix les produits marqués "OGM" tandis que 17% d'entre eux diminuent le prix de 22%, en opposition avec 30% des consommateurs qui augmentent le prix des produits marqués "OGM"*

*Enfin, au seuil de 0,1% la propension à payer correspond globalement à une légère augmentation du prix de 0,6%*

### *Détection*

*\* Le nombre de points critiques correspondant à des difficultés de détection augmente sensiblement*

*\* En ce cas les procédures de traçabilité documentaire se multiplient*

### *Mise en culture et collecte*

*\*Nécessité de contrôles très rigoureux sur les semences de base et sur les semences importées de pays ayant des productions OGM.*

*\*Les contraintes d'isolement des cultures deviennent très fortes en maïs et importantes en soja,*

*\*Les collectes doivent être totalement séparées.*

*\* Ces contraintes ne sont techniquement et économiquement supportables que si les deux filières concernent des volumes significatifs. Il faut donc envisager une régionalisation des cultures de maïs*

### *Analyse économique et réglementaire*

- \* Explosion d'un facteur 4 à 6 des surcoûts par rapport à ceux déjà existants au seuil de 1%
- \* substitution maximale de produits
- \* disparition de nombreux produits ne serait ce que par le fait qu'ils n'offriraient plus aucune marge

## **Seuil de détection de traces à la limite actuelle des méthodes (0,01%)**

### *Comportements et opinions*

- \* Le citoyen est globalement rassuré
- \* La propension des consommateurs à payer plus cher un produit sans OGM n'est que de 7%

### *Détection*

- \* Techniquement très difficile ce qui ouvre la porte à de multiples discordances de résultats et de nombreux contentieux qui nuiront à la crédibilité de la filière "non OGM"
- \* il faut toutefois noter que la détection de transgène à 0,01% reste possible dans la plupart des produits de première transformation

### *Mise en culture et collecte*

- \* La production de semences doit être faite intégralement en France sans aucune importation, le matériel élite à partir duquel elles sont produites doit être exempt de transgènes
- \* La production de semences doit être totalement isolée de toute culture de la même espèce
- \* les cultures avec ou non OGM doivent être géographiquement isolées
- \* les circuits de collecte et transformation doivent être intégralement séparés

### *Analyse économique et réglementaire*

- \* la substitution de produits devient la règle. Les filières sont très fortement déstabilisées

## **II. LES CULTURES OGM SONT AUSSI IMPORTANTES QUE LES CULTURES NON TRANSGENIQUES ET DE NOMBREUX PRODUITS CONTENANT DES TRANSGENES SONT SUR LE MARCHE (SITUATION DU CONTINENT NORD AMERICAIN AUJOURD'HUI)**

### *Comportements et opinions*

- \* Un tel scénario constitue une rupture forte pour le citoyen et le consommateur qui jusqu'ici sont persuadés d'être dans un monde majoritairement sans OGM. Pour rester légitimes à leurs yeux les professionnels ou les pouvoirs publics devront mettre en place une information claire et simple : le consommateur attend d'avoir un signe très lisible indiquant les produits contenant des transgènes au seuil le plus bas possible (c'est à dire 0,1%).
- \* Dans ce cadre là le fait d'avoir 2 seuils (l'un pour les produits contenant des OGM, l'autre pour des produits garantis sans OGM et une zone intermédiaire dans laquelle les produits ne sont pas étiquetés ) ne correspond ni à l'attente du citoyen ni au souhait du consommateur)

### *Détection*

- \* Les méthodes de détection doivent rester génériques mais ne peuvent plus se limiter à l'utilisation de séquences dérivées de S35. Il est souhaitable en ce cas de rendre obligatoire la fourniture des séquences nécessaires.
- \* Le nombre d'analyses devient rapidement proportionnel au nombre d'OGM autorisés



### *Mise en culture et collecte*

- \* Au seuil de 5% il faut mettre en place des précautions particulières notamment pour les collectes.*
- \* Au seuil de 1% les contraintes d'organisation deviennent très fortes. Il faut organiser des isolements géographiques pour la production de maïs ensilage et consommation. Il faut exclure toute culture de variétés transgéniques dans les zones de production de semences.*
- \* Les seuils de 0,1% et traces ne sont pas tenables en maïs ni probablement en soja compte tenu des importations actuelles massives de semences*

### *Analyse économique et réglementaire*

- \* Il faut impérativement des filières dédiées dont les coûts de ségrégation augmentent considérablement.*
- \* En revanche les coûts fixes se répartissent équitablement entre les 2 filières. Il est impératif de mettre en œuvre des stratégies collectives définies par les pouvoirs publics en concertation avec les acteurs professionnels et les consommateurs*

## **LES VARIABLES CLES**

En résumé l'étude montre que la mise en place de filières non OGM nécessite de procéder à des choix clairs sur les 7 éléments de décision suivants :

- *Le périmètre de la filière* : par exemple l'intégration ou non des auxiliaires technologiques ou des vaccins pour les animaux a une incidence considérable sur la fiabilité des contrôles
- *Le choix de l'allégation* : avec OGM, sans OGM ou non OGM sont les éléments autour desquels avaient été initiée l'étude. Il semble en conclusion de celle-ci qu'une allégation positive signalant la présence d'ingrédients transgéniques soit plus conforme à l'attente des citoyens et des consommateurs.
- *Le nombre de segments de marché* : Séparer le marché en 2 catégories de produits (avec ou sans OGM) correspond aux attentes du consommateur et du citoyen.
- *Le niveau du (des) seuil (s)* : La réflexion paraît devoir porter principalement sur la détermination d'un seuil unique compris entre 0,1% et 1%
- *L'immersion dans les signes de qualité préexistants ou au contraire la distinction des produits par un signe nouveau* : la question est de savoir s'il faut réserver la présence de produits sans OGM à des filières de qualité préexistantes
- *Les modalités d'indication* : Dans le cas d'une allégation positive, le fait de mettre sur un emballage une phrase informative mais discrète plutôt qu'un logo qui saute à l'œil n'est pas du tout neutre sur la crédibilité de la démarche et l'opinion du citoyen
- *Les modalités de partage des surcoûts* : dans de nombreux cas évoqués les surcoûts sont supportés par l'amont et souvent déjà pris en compte. Ceci n'est absolument pas incompatible avec des négociations au

cours desquelles acteurs se mettront d'accord soit sur une nouvelle répartition des surcoûts déjà pris en compte soit sur une distribution équilibrée et transparente des surcoûts supplémentaires.

Pour répondre à ces points, les partenaires doivent prendre en considération 3 éléments de contexte :

- les différences entre opinions et attitudes d'achat
- le poids relatif des produits OGM par rapport à ceux qui n'en contiennent pas
- l'effet d'une information soutenue du consommateur

## **CONCLUSION**

L'étude apporte des éléments tout à fait novateurs qui permettent à l'ensemble des acteurs de poursuivre l'exploitation des données, de mesurer des impacts, d'anticiper des évolutions. Elle fournit aux acteurs économiques et aux pouvoirs publics une aide à la décision et à la négociation en présentant pour 5 seuils d'arbitrage et à chaque maillon de la chaîne les incidences économiques, techniques et sociales d'une ségrégation des deux filières.

Par ailleurs, elle a permis de constituer une communauté de chercheurs et d'acteurs qui ont interagi et élaboré une grille d'analyse au delà des divergences.

**UNE ORGANISATION INTERACTIVE ENTRE  
CHERCHEURS ET ACTEURS SOCIO-  
ECONOMIQUES**

# UNE ORGANISATION INTERACTIVE ENTRE CHERCHEURS ET ACTEURS SOCIO-ECONOMIQUES

Christophe ROTURIER (ACTA)

Une des premières questions posées au démarrage de ce programme de recherche de 20 mois a été celle de son organisation.

En effet, dans un contexte économique, réglementaire et technique très évolutif, il semblait indispensable de construire un mode de fonctionnement très réactif, organisant une concertation permanente entre les chercheurs et les partenaires du programme. Ces derniers, une trentaine d'organisations représentant des acteurs de la production, de la transformation, de la distribution, des associations de consommateurs et des pouvoirs publics, étaient bien entendu intéressés par la connaissance en temps réel de l'avancée des travaux de la recherche, mais pouvaient aussi contribuer à la faire progresser plus rapidement en mettant à disposition des chercheurs des informations non publiées ou en facilitant l'accès de ceux-ci à des sites industriels ou commerciaux.

Par ailleurs, l'organisation à construire devait rester opérationnelle au regard de la complexité de l'approche, prévoyant 4 sous-programmes thématiques gérés par autant de responsables scientifiques.

Aussi, en concertation avec la FNSEA et l'INRA, l'ACTA a proposé un schéma de fonctionnement qui a été approuvé par le Comité de pilotage du programme lors de sa première réunion en février 1999 (cf. Annexe 2) : 4 groupes de travail, correspondant aux 4 sous-programmes ont été créés. Ces groupes ont rassemblé les représentants des partenaires et ont été animés par les chercheurs responsables des différents volets de la recherche ; ils ont bénéficié de l'appui logistique de l'ACTA et de l'INRA. Un Comité, présidé par G. Riba, a été chargé de la coordination scientifique des travaux ; il a joué un rôle essentiel pour gérer les interactions entre sous-programmes et pour discuter les résultats obtenus.

Les premières réunions des groupes de travail ont permis d'établir un climat de confiance et d'homogénéiser les connaissances des participants, deux conditions indispensables à toute démarche interactive dans un contexte sensible.

A ce titre, l'adoption par tous les participants d'un mémorandum, fixant les règles de fonctionnement des groupes et incluant notamment une clause de confidentialité, a contribué à établir un climat favorable aux échanges. Ce point est confirmé par 69% des membres des groupes de travail, lors d'une enquête effectuée auprès de ceux-ci à la fin du programme (cf. Annexe 3); bien entendu, la manière d'animer les groupes par les chercheurs a évidemment été un autre facteur déterminant pour créer un tel climat.

Au sein de ces groupes, une réflexion commune avec les équipes de recherche a pu être menée sur les hypothèses de travail proposées. Les résultats des recherches ont été discutés au fur et à mesure de leur obtention, ce qui a permis une meilleure appropriation de ceux-ci par les participants (point confirmé par 72% d'entre eux lors de l'enquête a posteriori).

D'autre part, les partenaires ont facilité l'accès des équipes de recherche à des données confidentielles, à des sites industriels (usines) ou commerciaux (enquêtes dans des grandes surfaces de distribution), ce qui a permis de conduire plus rapidement certains travaux.

Certains points ont toutefois fait l'objet d'observations lors de l'enquête a posteriori.

Ainsi, la délimitation des champs d'intervention entre les différents groupes aurait mérité d'être parfois plus précise et les échanges entre groupes plus fréquents : ce dernier point a été en partie corrigé en fin de programme par des réunions inter-groupes.

La représentation des différents acteurs socio-économiques au sein des groupes était parfois déséquilibrée : malgré le souci d'associer tous les partenaires aux travaux, il n'est malheureusement pas possible d'assurer à chaque réunion un équilibre entre les différentes composantes représentées au Comité de pilotage.

Enfin, les contraintes de temps liées à l'achèvement du programme dans les délais impartis n'ont pas permis une participation suffisante des groupes à la synthèse des résultats.

Un autre point de l'enquête a posteriori mérite d'être souligné : à la question "Les opinions exprimées par le groupe ont eu une incidence sur la marche du programme", les participants ont eu une réponse mitigée ; 38% sont d'accord avec cette affirmation, 46% sont d'un avis partagé et 3% ne sont pas d'accord.

Ces réponses pourraient traduire le fait que les groupes ont eu une influence au démarrage du programme sur les hypothèses de travail et ont pu discuter les résultats, mais qu'ils n'ont pas pesé sur les méthodes des chercheurs. Ce dernier point avait été annoncé dès le départ comme relevant de la responsabilité de ceux-ci : il semble donc que les chercheurs aient conservé leur indépendance vis à vis de la manière de traiter les questions posées.

Cependant, l'intérêt porté par les membres des groupes de travail pour les travaux qui s'y déroulaient ne s'est pas démenti avec le temps puisque sur les 27 réunions organisées (tous groupes confondus), le pourcentage de présents par rapport aux inscrits est resté assez stable (65% au 1<sup>er</sup> semestre, 69% au 2<sup>ème</sup> et 59% au 3<sup>ème</sup>). Par ailleurs, si la moitié des participants estimaient en fin de programme que la fréquence de réunion de leur groupe était bonne, l'autre moitié était d'avis plus partagé ou inverse, estimant qu'il n'y avait pas eu assez de réunions !

Cette forme d'organisation a donc été appréciée par les membres des groupes de travail qui estiment à l'unanimité que la création d'un groupe par volet du programme était pertinente et, pour 85% d'entre eux, que le rapport "investissement/intérêt" vis à vis de ces groupes était globalement positif.

Certains membres ont même souhaité que cette concertation puisse se poursuivre après la fin du programme, sous une forme qui reste à déterminer.

En conclusion, il est important de souligner que si cette façon de fonctionner, très interactive entre les chercheurs et les acteurs socio-économiques, a été appréciée par ces derniers, elle est très coûteuse en temps d'animation.

Il nous semble cependant que cet investissement a été utile, car au-delà des résultats scientifiques obtenus, les échanges et la concertation entre les différents acteurs impliqués ont contribué à une meilleure compréhension des différents points de vue et à une appropriation collective des résultats et de leur interprétation.

En ce sens, la gestion de ce programme se rapproche de certains modèles préconisés par les spécialistes de la sociologie de l'innovation, où les utilisateurs de la recherche sont acteurs dans le processus d'innovation ; ce type de modèle est particulièrement adapté aux situations où les recherches menées sont susceptibles de conduire à des ruptures par rapport aux pratiques antérieures des acteurs socio-économiques.

On peut donc penser qu'il devrait être utilisé plus fréquemment à l'avenir et que l'expérience de ce programme pourrait être utile à d'autres partenaires.

# **ANNEXES**

# ANNEXE 1

## ORGANISATIONS PARTENAIRES

**AGPB** : Association Générale des Producteurs de Blé  
**AGPM** : Association Générale des Producteurs de Maïs  
**ANDA** : Association Nationale pour le Développement Agricole  
**ANIA** : Association Nationales des Industries Alimentaires  
**APCA** : Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture  
**CFA** : Confédération Française de l'Aviculture  
**CFCA** : Confédération Française de la Coopération Agricole  
**CFS** : Confédération Française des Semenciers  
**CGB** : Confédération Générale des Planteurs de Betteraves  
**CLCV** : Consommation, Logement et Cadre de Vie  
**CNJA** : Centre National des Jeunes Agriculteurs  
**DGAL** : Direction Générale de l'Alimentation  
**DGCCRF** : Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes  
**DPE** : Direction de la Production et des Echanges  
**FCD** : Fédération du Commerce et de la Distribution  
**FFCAT** : Fédération Française des Coopératives Agricoles de Collecte, d'Approvisionnement et de Transformation  
**FNA** : Fédération du Négoce Agricole  
**FNB** : Fédération Nationale Bovine  
**FNEC** : Fédération Nationale des Eleveurs de Chèvres  
**FNO** : Fédération Nationale Ovine  
**FNSEA** : Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles  
**FNP** : Fédération Nationale Porcine  
**FNPSMS** : Fédération Nationale de la Production des Semences de Maïs et de Sorgho  
**FNPLait** : Fédération Nationale des Producteurs de Lait  
**INAO** : Institut National des Appellations d'Origine  
**GNIS** : Groupement National Interprofessionnel des Semences et Plants  
**ONIDOL** : Organisation Interprofessionnelle des Oléagineux  
**ORGECO** : Organisation Générale des Consommateurs  
**SEPROMA** : Sélection, Production, Commercialisation de Semences de Maïs  
**SGFHT** : Syndicat Général des Fabricants d'Huile et de Tourteaux de France  
**SNIA** : Syndicat National des Industriels de la Nutrition Animale  
**SYNCOPAC** : Syndicat National des Coopératives de Production et d'Alimentation animales  
**UFC / Que Choisir ?** : Union Fédérale des Consommateurs  
**UFCS** : Union Féminine, Civique et Sociale  
**UIPP** : Union des Industries de Protection des Plantes  
**USIPA** : Union des Syndicats des Industries des Produits Amylacés et de leurs dérivés  
**USM** : Union des Semouliers de Maïs

NB: Toutes les organisations partenaires sont rassemblées dans le Comité de Pilotage. Initialement, il comprenait 35 organisations membres, puis il est passé à 37 organisations membres. Il compte un observateur : Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement



# ANNEXE 2

## ORGANISATION ET DEROULEMENT DU PROJET

### ORGANISATION

Suite à la "Conférence de citoyens sur l'utilisation des OGM dans l'agriculture et l'alimentation" organisée en juin 1998, et à la demande des organisations professionnelles et de l'INRA, Egizio VALCESCHINI, Directeur de recherche, a élaboré un projet de recherche sur la "Pertinence économique et faisabilité d'une filière sans utilisation d'OGM".

- **SOUTIEN ET PILOTAGE**

A ce jour, le projet a reçu le soutien de trente sept organisations (organisations professionnelles de la filière agro-alimentaire, associations de consommateurs, Pouvoirs publics). Sont ainsi représentés l'ensemble des acteurs de la filière agro-alimentaire, des producteurs de semences aux associations de consommateurs en passant par les organisations professionnelles agricoles, les transformateurs, les distributeurs et les Pouvoirs publics. Les trente sept partenaires sont réunis au sein d'un Comité de Pilotage présidé et animé par la FNSEA.

- **STRUCTURE :**

- **Quatre équipes de recherche.**

Dirigée chacune par un responsable scientifique, elles assurent la réalisation des 4 programmes et des 8 tâches définis dans le projet (Cf. Annexe 4).

**Programme 1 :** L'analyse de la propension des consommateurs à acheter des produits garantis "sans OGM" et le choix d'un signal distinctif pertinent. Responsable : Bernard RUFFIEUX, Professeur d'économie à l'Université de Grenoble II et à l'Ecole Nationale Supérieure de Génie Industriel de Grenoble (ENSGI).

**Programme 2 :** L'élaboration d'un référentiel scientifique et technique permettant de caractériser les produits agricoles et alimentaires garantis "sans OGM". Responsable : Yves BERTHEAU, phytopathologiste, Directeur de recherches, INRA Versailles.

**Programme 3 :** L'analyse technique des filières de production et la définition des stratégies de limitation des contaminations génétiques des récoltes. Responsables : Jean Marc MEYNARD, agronome, Directeur de recherches, INRA-INA Paris-Grignon, et Marianne LE BAIL, Maître de conférences, INA Paris-Grignon.

**Programme 4 :** L'analyse de l'organisation économique et réglementaire de la traçabilité de la traçabilité de l'origine des produits et du système de garantie "sans OGM". Responsable : Egizio VALCESCHINI, économiste, Directeur de recherches, INRA-SAD.

## - Quatre groupes de travail

A chacun des 4 programmes de recherche est associé un groupe d'une quinzaine de personnes désignées par les organisations membres du Comité de Pilotage. Ils ont pour but de favoriser les échanges d'information et d'expertise entre les équipes de recherche et les différents partenaires.

## - Un Comité de Coordination Technique

Présidé par G. RIBA (Directeur scientifique à l'INRA), le Comité de Coordination Technique est composé de l'ensemble des équipes de recherche ainsi que des représentants de l'ACTA, du CETIOM, de l'AGPM, de l'ACTIA et des Pouvoirs Publics (DPE, DGAL).

Il assure :

- la coordination scientifique du travail de recherche,
- le suivi des résultats obtenus et la cohérence entre les travaux,
- la traduction des résultats scientifiques en propositions d'actions opérationnelles,
- le suivi financier du programme.

## - Un Comité de Pilotage.

Présidé et animé par la FNSEA, le Comité de Pilotage rassemble les 37 partenaires.

Ses principales missions sont :

- la validation du projet de recherche, de son calendrier et de son budget,
- l'orientation des travaux au cours du travail de recherche,
- l'examen des résultats partiels et définitifs,
- l'engagement éventuel, au vu des résultats du travail de recherche, des mesures nécessaires à la création de filières garanties "sans utilisation d'OGM",
- la promotion de la démarche engagée en commun auprès des médias, de l'opinion publique et des Pouvoirs Publics nationaux et européens.

## DEROULEMENT DU PROJET

Après une première réunion de concertation tenue le 18 novembre 1998, le Comité de Pilotage s'est réuni deux fois au cours de l'année 1999 : le 17 février pour lancer le projet, puis le 24 novembre pour valider le bon déroulement du projet et enregistrer les résultats intermédiaires et provisoires du travail de recherche.

### • LES GROUPES DE TRAVAIL

Les groupes de travail, mis en place dès le mois d'avril 1999, se sont réunis en moyenne 4 fois en 7 mois. Le Tableau 1 récapitule le nombre de réunion et la participation à ses réunions en fonction des groupes de travail. Il montre que la participation des partenaires est forte et ne décline pas avec le temps.

<b>INSTANCES (Nb de participants)</b>	<b>NOMBRE DE REUNIONS</b>	<b>NOMBRE MOYENS DE PARTICIPANTS</b>
Groupe de Travail 1 (12)	8	10
Groupe de travail 2 (19)	8	9
Groupe de Travail 3 (18)	3	13
Groupe de Travail 4 (21)	7	13

Les groupes de travail ont adopté un Mémorandum qui définit les conditions de la confidentialité des travaux et des discussions. Les conditions favorables dans lesquelles évoluent les groupes de travail ont facilité l'accès à des données confidentielles et ont permis aux équipes de recherche de progresser rapidement grâce à l'apport des partenaires.

Les premières réunions ont permis de pacifier les débats particulièrement sensibles sur le sujet, d'éprouver une méthode de travail collectif mettant en confiance les uns des autres. Elles ont également permis d'homogénéiser les connaissances et de développer une expertise commune.

- **CALENDRIER**

Début du projet : mars 1999

Résultats intermédiaires : 24 novembre 1999

Fin du projet : Novembre 2000

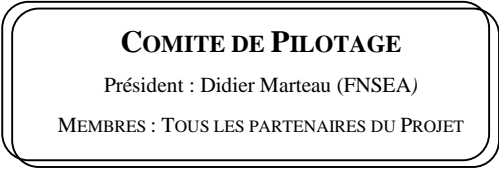
**Budget : 2.400.000 F**

Les trente sept partenaires participent au financement du projet. L'ACTA assure la collecte des fonds et leur redistribution auprès des équipes de recherche à travers des conventions ACTA/INRA et ACTA/Université.

<b>Répartition de l'effort budgétaire<sup>3</sup></b>	
Pouvoirs Publics	37,5 %
Organisations professionnelles d'amont	25 %
Organisations professionnelles Agricoles	32 %
Organisations professionnelles d'aval	6,8 %
Associations de Consommateurs	0,2 %

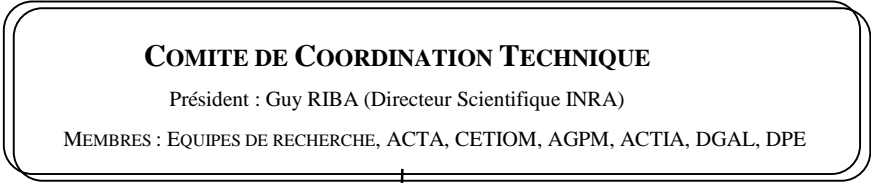
---

<sup>3</sup> D'après le budget prévisionnel adopté le 17 février 1999



Validation du projet de recherche  
Orientation du travail de recherche

Suivi du projet  
Propositions d'actions opérationnelles



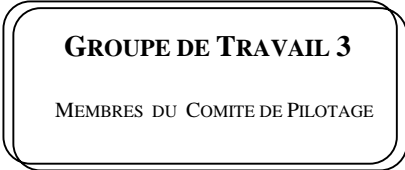
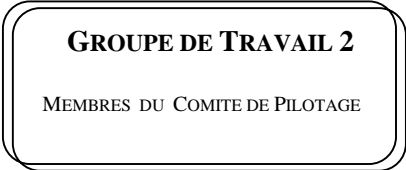
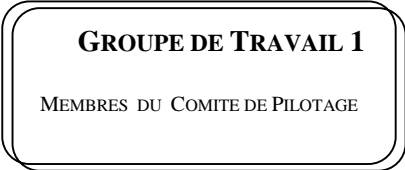
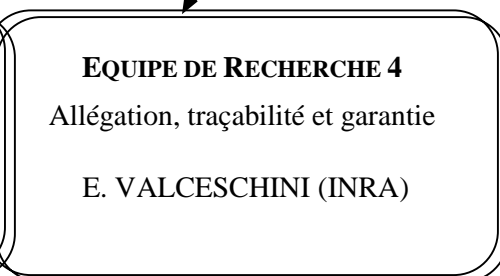
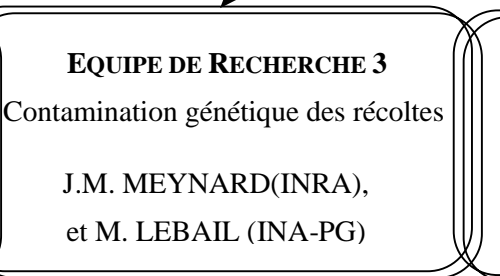
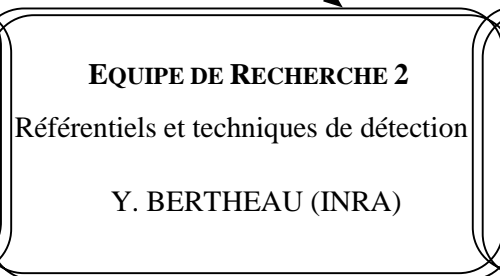
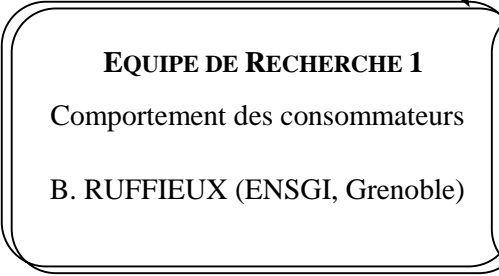
Suivi du travail de recherche  
Maintien de la cohérence entre les programmes



Avis sur les méthodes  
et les résultats

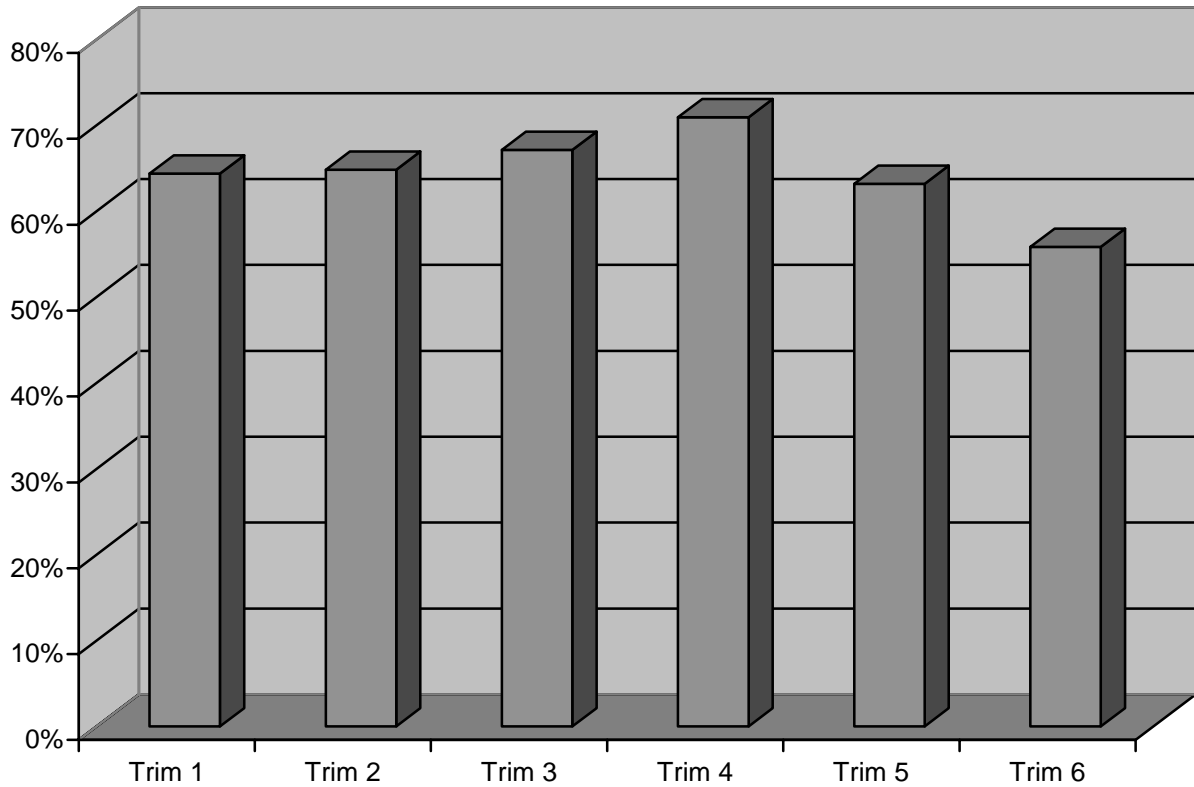


Avis sur les méthodes  
et les résultats



## ANNEXE 3

### PARTICIPATION AUX GROUPES DE TRAVAIL PAR TRIMESTRE



#### Nombre de réunions pour les 4 groupes de travail

Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4	Trimestre 5	Trimestre 6
6	4	4	3	6	4

# ENQUETE DE SATISFACTION AUPRES DES PARTICIPANTS AUX GROUPES DE TRAVAIL

35 réponses sur 65 participants aux groupes de travail

## 1. La création d'un groupe de travail par volet du programme était pertinente

D'accord	100%
----------	------

## 2. La mission de mon groupe était claire

D'accord	74%
Pas d'accord	6%
D'un avis partagé	20%

## 3. La composition de mon groupe était pertinente au regard de sa mission

D'accord	69%
Pas d'accord	3%
D'un avis partagé	22%
Ne sais pas	6%

## 4. Le mémorandum accepté par tous les membres du groupe a été utile pour instaurer un climat de confiance au sein de ce groupe

D'accord	70%
Pas d'accord	6%
D'un avis partagé	9%
Ne sais pas	15%

## 5. La fréquence des réunions du groupe était bonne

D'accord	48%
Pas d'accord	20%
D'un avis partagé	29%
Ne sais pas	3%

## 6. Les informations et les avis échangés dans mon groupe m'ont été utiles

D'accord	91%
D'un avis partagé	9%

**7. J'ai pu m'exprimer librement au sein de mon groupe**

D'accord	94%
Pas d'accord	3%
D'un avis partagé	3%

**8. Les comptes-rendus des réunions étaient satisfaisants**

D'accord	80%
D'un avis partagé	17%
Ne sais pas	3%

**9. Les conditions matérielles de fonctionnement du groupe étaient satisfaisantes (salle de réunion, support visuels, documents distribués...)**

D'accord	44%
Pas d'accord	22%
D'un avis partagé	34%

**10. Les opinions exprimées par le groupe ont eu une incidence sur la marche du programme**

D'accord	38%
Pas d'accord	2%
D'un avis partagé	46%
Ne sais pas	4%

**11. Globalement, le travail du groupe en interaction avec les chercheurs a été efficace**

D'accord	75%
Pas d'accord	3%
D'un avis partagé	22%

**12. Le fait d'avoir participé à ce groupe de travail va me faciliter l'appropriation des résultats**

D'accord	72%
Pas d'accord	7%
D'un avis partagé	3%
Ne sais pas	18%

**13. Globalement, le rapport investissement/intérêt dans le groupe de travail est, pour moi, positif.**

D'accord	85%
D'un avis partagé	15%

# ANNEXE 4

## LE PROJET INITIAL

### PERTINENCE ECONOMIQUE ET FAISABILITE

### D'UNE FILIERE "SANS UTILISATION D'OGM"

Comité de Pilotage du projet  
17 Février 1999

#### I - OBJECTIF DU PROJET

Les consommateurs, ou une part importante d'entre eux, réticents vis-à-vis des produits contenant des OGM, sont-ils susceptibles de constituer un segment de marché ? Si oui, comment organiser une offre répondant aux attentes de ce segment de marché et comment permettre aux producteurs de la chaîne agro-alimentaire de le valoriser ? En termes économiques (parts de marché, valeur ajoutée, etc.), la constitution d'une filière de production et d'un système de garantie "sans utilisation d'OGM" peut-elle permettre de valoriser une partie de la production agricole tout en étendant la gamme de choix des consommateurs ?

**L'objectif du projet est d'évaluer l'intérêt économique et de vérifier la faisabilité technique et organisationnelle de la mise en place d'une filière de production et d'un système de garantie de produits agricoles et alimentaires assurant aux consommateurs et, plus généralement aux divers acteurs des secteurs agro-alimentaires, la non utilisation d'OGM.**

L'étude de la pertinence et de la faisabilité d'une "filière garantie sans utilisation d'OGM" doit permettre d'obtenir des éléments de réponse à trois grandes catégories de problèmes qui doivent être résolus de manière concertée par tous les intervenants de la chaîne agro-alimentaire :

- définir le référentiel, *i.e* qualifier selon une codification précise les produits qui pourront se prévaloir d'une garantie "sans utilisation d'OGM"
- mettre en place un système de garantie et de contrôle sur la base d'une traçabilité de l'origine des produits et de techniques de détection de l'ADN ou de protéines modifiées
- produire et commercialiser en conformité avec les règles énoncées (promises) par la garantie



Dans ces trois domaines, les questions sont d'ordre scientifique et technique d'une part, d'ordre économique d'autre part, ce qui suppose de mobiliser des chercheurs de disciplines biotechniques et économiques.

## **II - MOTIVATIONS ET ENJEUX DU PROJET**

L'utilisation dans les filières agro-alimentaires, maïs, soja et colza (huiles) en premier lieu, de semences transgéniques et l'arrivée sur les marchés alimentaires de denrées contenant des Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) se heurtent, en Europe notamment, mais aussi au Japon, en Australie et en Nouvelle-Zélande qui viennent de décider l'étiquetage des produits dérivés des OGM, et de plus en plus aux Etats-Unis semble-t-il, à la défiance d'une partie de l'opinion publique. L'obligation d'étiquetage, entrée en vigueur au début de septembre 1998 (règlements communautaires 258/97/CE et 1139/98/CE), est un moyen d'informer les consommateurs et de leur donner la possibilité de choisir. Cependant, dès lors qu'un produit est autorisé à la vente, une information du type "produit avec OGM" apposée sur l'étiquetage n'apprend rien au consommateur sur son innocuité. Certes une telle information lui permet de se déterminer de manière individuelle face à la présence d'OGM. L'étiquetage obligatoire est ici cohérent avec la logique même du marché : "j'achète ou je n'achète pas" et les produits non achetés sont *de facto* exclus du marché.

### ***L'amélioration de l'information des consommateurs***

Cette voie réglementaire en matière de stratégie d'information des consommateurs est utile car elle renforce la nécessité de la traçabilité des produits. Elle n'est cependant pas sans obstacles ni sans inconvénients. Le contrôle de la véracité de l'étiquetage est très incertain en l'état actuel de manque de normalisation des technologies de détection et de faiblesse de la fiabilité des dispositifs de traçabilité. Il faut également remarquer que, à partir du moment où un secteur de production donné ou un pays utilise des semences modifiées génétiquement, le risque de présence d'OGM est généralisé.

Par ailleurs, si le coût de la traçabilité est supérieur à l'économie sur les coûts de production permise par l'utilisation des OGM, il y a risque, à terme, d'annulation du gain d'innovation, et donc de disparition des produits OGM du marché, au détriment des consommateurs si ces produits comportent des caractéristiques nouvelles (meilleur goût ou plus grande conservation par exemple).

### ***L'opportunité d'un avantage concurrentiel pour l'agriculture européenne***

Par ailleurs, du côté des producteurs cette fois, on peut se demander si cette orientation est suffisante d'un point de vue de stratégie économique du secteur agricole et agro-alimentaire dans le contexte concurrentiel mondial. En effet, dans certains pays tiers, au Japon, en Australie et en Nouvelle-Zélande par exemple et maintenant aussi aux Etats-Unis, les consommateurs semblent de plus en plus intéressés par des produits exempts d'OGM ; des pays producteurs, le Brésil notamment, se préparent à organiser des filières n'utilisant pas des semences transgéniques. En matière de qualité, l'agriculture française, et d'une manière plus générale l'agriculture européenne, bénéficie d'une bonne image de marque, grâce à ses techniques, ses savoir-faire et ses capacités d'organisation. L'organisation d'une filière garantie "sans utilisation d'OGM" pourrait bénéficier de ces atouts pour construire un avantage concurrentiel durable.

## *Une contribution aux débats communautaires et internationaux sur la réglementation*

Il est donc important de souligner qu'en matière d'information sur les produits transgéniques, l'étiquetage obligatoire de la mention "contient des OGM" n'est pas le seul moyen d'information des consommateurs. Compléter l'information réglementaire obligatoire pour, d'un côté améliorer le choix des consommateurs, et de l'autre maintenir ouverte l'opportunité de nouveaux marchés pour les producteurs, peut s'avérer une voie économiquement et socialement intéressante. Cette argumentation doit pouvoir être soutenue dans les différentes sphères où se déroulent les négociations internationales, au niveau européen et au niveau mondial (Organisation Mondiale du Commerce). Une éventuelle "conférence de consensus" de l'OCDE pourrait participer au dispositif. En tout état de cause, il est important de définir une stratégie juridique permettant de préparer dans les meilleures conditions les négociations internationales.

### **III - HYPOTHESE DE TRAVAIL ET QUESTIONS**

L'hypothèse qui motive ce projet de recherche est la suivante : **en matière d'information sur les produits issus de transgénèse, il serait opportun d'associer à la réglementation une information supplémentaire différenciant les produits garantis "sans utilisation d'OGM"**. La réglementation assure l'innocuité des produits mis sur le marché et la loyauté de l'information fournie sur l'étiquette. Par ailleurs, les produits n'incorporant pas d'OGM pourraient bénéficier d'une information complémentaire distinctive sous forme d'un signal ou d'une dénomination spécifiques, supportés par un système de garantie ; dénomination ou signal qui n'auront de pertinence économique que si les consommateurs leur reconnaissent une valeur (pour lesquels ils sont disposés à payer).

Le projet doit fournir des éléments de réponse à des questions qui relèvent de la stratégie économique, d'orientations scientifiques et techniques et d'adaptations des réglementations. D'un point de vue opérationnel, le projet cherchera donc à répondre à trois grandes séries de questions.

#### *Des questions de stratégie économique sur les marchés agro-alimentaires :*

La construction d'une filière de production et d'un système de garantie "sans utilisation d'OGM" est-elle opportune eu égard aux attentes des consommateurs ? Eventuellement quel pourra être le positionnement de tels produits par rapport aux produits des filières de certification de qualité existantes ? La certification doit-elle viser une obligation de résultats ou une obligation de moyens ? En particulier, la certification doit-elle définir un seuil de confiance ou une absence totale de produit transgénique ?

#### *Des questions d'ordres agronomique et technologique :*

Au niveau des producteurs et aux différents stades des filières, quels cahiers des charges élaborer pour s'assurer de la conformité des produits au référentiel de garantie ? Quel dispositif de traçabilité et de contrôle mettre en place pour soutenir le système de garantie ? Quels indicateurs scientifiques et quelles procédures de détection, quel référentiel technique pour identifier et distinguer les produits "sans utilisation d'OGM" ? Quelles procédures de coordination pour gérer les informations aux différents stades des filières ?

### *Des questions relatives à l'organisation des filières et à l'adaptation du cadre réglementaire:*

Quel système de traçabilité choisir ? Quel type de système de garantie mettre en oeuvre (un système de certification dans le cadre des signes officiels de qualité<sup>4</sup>, la conformité à une norme de type ISO par exemple, s'en remettre à des marques privées) ? Dans tous les cas, quel positionnement du système de garantie "sans utilisation d'OGM" par rapport aux systèmes de certification officielles ? Comment harmoniser les dispositif de garantie national et la réglementation sur l'étiquetage avec les normes réglementaires communautaires (UE<sup>5</sup>) ? Comment s'assurer de sa compatibilité avec les règles de l'Organisation Mondiale du Commerce ?

Les réponses à ces questions doivent permettre de bâtir un argumentaire technique et économique afin de soutenir une stratégie juridique dans le cadre de négociations intra européennes d'abord, puis ensuite au niveau mondial.

## **IV - OBJETS DE LA RECHERCHE**

Pour tester la validité de l'hypothèse de travail, il convient d'abord de vérifier qu'une partie au moins des consommateurs réticents vis-à-vis des produits contenant des OGM constitue potentiellement un segment de marché pour des produits "garantis sans utilisation d'OGM". C'est la question de la pertinence économique d'une garantie "sans utilisation d'OGM". L'objectif est ici de s'assurer que la définition technologique des caractéristiques garanties sont bien en accord avec les attentes des consommateurs et leur perception des produits. Atteindre cet objectif pose deux problèmes différents :

- celui de la **définition des caractéristiques qui feront l'objet de la garantie** : quelles sont les caractéristiques d'un produit "sans utilisation d'OGM" ou "non OGM" ? Quels indicateurs, quels référentiels techniques et scientifiques élaborer pour les spécifier, les identifier, les mesurer et les contrôler ?
- celui du **choix du signal de qualité**<sup>6</sup> à adopter pour signaler aux consommateurs les caractéristiques garanties.

Si la pertinence économique est avérée, se pose ensuite le problème de l'organisation d'une offre répondant aux attentes de ce segment de marché (s'il est estimé de taille suffisante). C'est la question des conditions de la faisabilité technique et organisationnelle d'une filière et d'un système de garantie "sans utilisation d'OGM". Le but est d'assurer la crédibilité du signal de qualité, il s'agit de garantir que l'information sur les caractéristiques des produits effectivement vendus sous la mention "sans utilisation d'OGM" sont bien conformes au référentiel adopté. On rencontre ici trois problèmes principaux :

---

<sup>4</sup> En France sont reconnus quatre signes officiels de qualité : l'Appellations d'Origine Contrôlées, le Label Rouge, la mention "Agriculture Biologique", le certificat de conformité.

<sup>5</sup> Union Européenne.

<sup>6</sup> On entend par signal de qualité un résumé d'information crédible qui se concrétise par l'affichage sur le produit d'un logo, d'un sigle, d'un nom ou encore d'une mention valorisante relativement à une ou plusieurs caractéristiques d'un produit qui ne sont pas directement visibles à l'achat, voire même à l'usage et que l'offre peut, à un stade ou à un autre, contrôler. Le résumé d'information peut concerner certains attributs du produit ou certaines caractéristiques de l'activité de production. Un signal de qualité est pertinent quand il "fait sens" pour le consommateur, quand ils lui reconnaissent une valeur (ils sont disposés à payer aussi bien pour les caractéristiques du produit que pour le résumé d'information). Il est d'autant plus efficace économiquement qu'il est peu coûteux pour l'émetteur du signal et crédible pour celui qui le reçoit. Ce résumé a pour objectif de donner de la valeur à un signal distinctif utilisé pour différencier un produit des autres produits du marché.

- celui de la **fiabilité des systèmes de culture et des méthodes** (de production, de transport, de transformation et de distribution, etc.) ;
- celui de l'**efficacité des procédures de coordination** entre les différents stades des filières ;
- celui de la **validité des dispositifs de contrôle** et, plus généralement, de l'efficacité du système de garantie.

## V - CHAMP DE LA RECHERCHE

On peut se demander si, à moyen terme, l'intérêt de la mise en place d'une filière de production et d'un système de garantie "sans utilisation d'OGM" n'est réel qu'à la condition qu'elle puisse concerner l'ensemble des produits agro-alimentaires. Deux raisons appuient cette hypothèse : d'abord pour une question de crédibilité dans la mesure où de nombreuses filières sont connectées entre elles (verticalement ou horizontalement) ; ensuite, pour une raison économique, puisque les dépenses liées à la mise en place d'un système de garantie et à la création de la réputation du signal de qualité associé seront d'autant mieux valorisées que le volume des produits concernés sera important. En termes stratégiques, c'est donc potentiellement l'ensemble des secteurs des produits végétaux et des produits les incluant qui est concerné.

**Cependant, le projet de recherche concerne en priorité les filières maïs et soja, car ce sont celles où la question se pose de manière la plus urgente.** Evidemment, on ne pourra pas ignorer le secteur du colza pour lequel l'huile issue de variétés transgéniques a déjà été autorisée (décision britannique) ou la tomate qui devrait être autorisée dans peu de temps. On ne pourra pas non plus ignorer les conséquences pour les filières animales utilisant dans l'alimentation des animaux des végétaux concernés par la modification génétique. Chaque fois que cela sera possible sans biais et sans recherches supplémentaires : (i) d'autres secteurs (ou d'autres filières) que le maïs et le soja seront pris en compte ; (ii) l'énoncé de principes plus généraux ou l'extrapolation des résultats sur les filières maïs et soja à d'autres filières seront envisagés.

## VI - DESCRIPTION DES TACHES ET PROGRAMMATION

Le projet comprend huit tâches principales (numérotées de I à VIII) sur une période totale de vingt mois (à compter de la signature des conventions, numérotés de 1 à 20) réparties dans quatre grands programmes (P1, P2, P3, P4).

En parallèle à ces huit tâches, il sera élaboré une stratégie juridique cohérente valorisant au mieux les résultats économiques et techniques des programmes. Pour cela il sera fait appel à la collaboration d'un groupe d'experts juridiques *ad hoc*.

### *Définitions de tâches*

Tâche I [maïs & soja] : mois 1 à 3

Mise au point du référentiel scientifique, spécifications des caractéristiques pour identifier un produit garanti "sans utilisation d'OGM".

Tâche II [maïs & soja] : mois 1 à 6

Elaboration d'une première typologie de consommateurs à partir de l'analyse de leurs dispositions à payer et de leurs comportements à l'égard de produits garantis "sans utilisation d'OGM" à moyen et à long terme.

Tâche III [maïs & soja] : mois 6 à 19

Elaboration d'un système de détection et mesure de conformité au référentiel technique : choix des indicateurs, des instruments de mesure et des niveaux de performance cohérents avec le système de garantie.

Tâche IV [maïs & soja] : mois 6 à 19

Sur la base de la confirmation (ou correction) de TII, élaboration de signaux de qualité pour informer les consommateurs des caractéristiques garanties et tests expérimentaux des propensions à payer et des réactions des consommateurs face à ces signaux.

Tâche V [maïs & soja] : mois 3 à 11

Identification des différents acteurs des filières et étude des systèmes de garantie compatibles avec, d'une part la structure des filières et, d'autre part la réglementation (nationale et communautaire).

Tâche VI [maïs & soja] : mois 3 à 11

Elaboration d'un diagramme des sources de risques de contamination génétique d'une part niveau des systèmes de culture et, d'autre part, tout au long des transferts et flux de matières.

Tâche VII [maïs & soja] : mois 12 à 19

Elaboration d'un système d'information et de suivi des flux de matières à partir de la production agricole et de la mise en marché, base d'un dispositif de contrôle (traçabilité).

Tâche VIII [maïs & soja] : mois 12 à 19

Elaboration du schéma organisationnel de la traçabilité de l'origine des produits cohérent avec le système de garantie proposé.

### *Les programmes : responsabilités scientifiques et répartition des tâches*

**Programme 1 : Analyse économique de la disposition à payer des consommateurs pour des produits garantis "sans utilisation d'OGM" et choix du signal distinctif pertinent.** Responsabilité scientifique : **Bernard RUFFIEUX**, Professeur d'économie, Université de Grenoble II, Ecole Nationale Supérieure de Génie Industriel de Grenoble.

Tâche principale II : élaboration d'une première typologie de consommateurs à partir de l'analyse de leurs dispositions à payer et de leurs comportements à l'égard de produits garantis "sans utilisation d'OGM" à moyen et à long terme.

Tâche principale IV : sur la base de la confirmation (ou correction) de TII, élaboration de signaux de qualité pour informer les consommateurs des caractéristiques garanties et tests expérimentaux des propensions à payer et des réactions des consommateurs face à ces signaux.

Contribution à la Tâche I : mise au point du référentiel scientifique, spécifications des caractéristiques pour identifier un produit garanti "sans utilisation d'OGM".

**Programme 2 : *Elaboration du référentiel scientifique et technique permettant de caractériser les produits agricoles et alimentaires garantis "sans utilisation d'OGM"***. Responsabilité scientifique : **Yves BERTHEAU**, Directeur de Recherches, INRA Versailles, animateur du groupe de travail AFNOR CGMA miroir du CEN/TC 275/WG 11 "Normalisation des méthodes des méthodes de criblage des OGM et produits dérivés".

Tâche principale I : mise au point du référentiel scientifique et des spécifications des caractéristiques pour identifier un produit garanti "sans utilisation d'OGM".

Tâche principale III : élaboration d'un système de détection et mesure de conformité au référentiel technique<sup>7</sup> : choix des indicateurs, des instruments de mesure et des niveaux de performance cohérents avec le système de garantie.

Contribution à la Tâche II : élaboration d'une première typologie de consommateurs à partir de l'analyse de leurs dispositions à payer et de leurs comportements à l'égard de produits garantis "sans utilisation d'OGM" à moyen et à long terme.

Contribution à la Tâche VII : élaboration d'un système d'information et de suivi des flux de matières à partir de la production agricole et de la mise en marché, base d'un dispositif de contrôle (traçabilité).

**Programme 3 : *Analyse technique des filières de production et stratégie de limitation des contaminations génétiques des récoltes***. Responsabilité scientifique : **Jean Marc MEYNARD**, Directeur de recherches, directeur du laboratoire INRA Agronomie de Grignon.

Tâche principale VI : élaboration d'un diagramme des sources de risques de contamination génétique d'une part niveau des systèmes de culture et, d'autre part, tout au long des transferts et flux de matières.

Tâche principale VII : élaboration d'un système d'information et de suivi des flux de matières à partir de la production agricole et de la mise en marché, base d'un dispositif de contrôle (traçabilité).

Contribution à la tâche VIII : élaboration du schéma organisationnel de la traçabilité de l'origine des produits cohérent avec le système de garantie proposé.

---

<sup>7</sup> Remarque : il doit être clair que la demande d'absence totale d'OGM dans les produits de cette nouvelle filière est quasiment impossible à atteindre. La quantité de travail dépendra beaucoup du niveau du nouveau seuil demandé par les consommateurs.

**Programme 4 : Analyse économique et réglementaire de l'organisation de la traçabilité de l'origine des produits et du système de garantie "sans utilisation d'OGM".** Responsabilité scientifique : **André TORRE**, économiste, Directeur de recherches, INRA-SAD Ile-de-France.

Tâche principale V : identification des différents acteurs des filières et examen des différents systèmes de garantie possibles, compatibles avec d'une part la structure des filières et, d'autre part, la réglementation (nationale et communautaire).

Tâche principale VIII : élaboration du schéma organisationnel de la traçabilité de l'origine des produits cohérent et proposition d'un système de garantie.

Contribution à la Tâche IV : sur la base de la confirmation (ou correction) de TII, élaboration de signaux de qualité pour informer les consommateurs des caractéristiques garanties et tests expérimentaux des propensions à payer et des réactions des consommateurs face à ces signaux.

Contribution à la Tâche VII : élaboration d'un système d'information et de suivi des flux de matières à partir de la production agricole et de la mise en marché, base d'un dispositif de contrôle (traçabilité).

***Calendrier des tâches et répartition des responsabilités entre les programmes (P1, P2, P3, P4)***

Mois Tâches	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
<b>I</b>	P2	P2	P2																	
<b>II</b>	P1	P1	P1	P1	P1	P1														
<b>III</b>						P2	P2	P2	P2	P2	P2	P2	P2	P2	P2	P2	P2	P2	P2	P2
<b>IV</b>						P1	P1	P1	P1	P1	P1	P1	P1	P1	P1	P1	P1	P1	P1	P1
<b>V</b>			P4	P4	P4	P4	P4	P4	P4	P4	P4									
<b>VI</b>			P3	P3	P3	P3	P3	P3	P3	P3	P3									
<b>VII</b>												P3	P3	P3	P3	P3	P3	P3	P3	P3
<b>VIII</b>												P4	P4	P4	P4	P4	P4	P4	P4	P4

***Echéances et rapports***

Avertissements :

- aucun résultat ne pourra être considéré comme définitif avant la remise des rapports finaux par chacun des programmes et la remise du rapport de synthèse.
- la synthèse finale des résultats est réalisée par le groupe de coordination en concertation collective avec les responsables de programmes.
- les résultats scientifiques sont soumis à l'évaluation d'un Comité scientifique externe au projet.

Mois 10 :

- Présentation au **Comité de coordination** d'un rapport d'activité sur l'avancement des travaux.
- Présentation au **Comité de pilotage** d'une note d'étape sur les premiers résultats et l'évolution des hypothèses de travail.
- Rédaction d'une première note de synthèse et confrontation avec le groupe de juristes.

Mois 20 :

Un rapport final par chacun des programmes

Un rapport de synthèse par le groupe de coordination



# ANNEXE 5

30 novembre 2000

## ***CONCLUSIONS DU COMITE DE PILOTAGE***

Au terme du travail de recherche, les partenaires (organisations professionnelles de la filière agro-alimentaire et associations de consommateurs), réunis en Comité de Pilotage, ont souhaité faire part de leurs conclusions sur la démarche engagée et les résultats obtenus. Ces conclusions et les recommandations qui en découlent s'adressent principalement aux pouvoirs publics français et européens.

- **CONCLUSIONS GENERALES**

### **1. Une démarche concertée et constructive**

Lors du lancement de l'étude, le choix des partenaires était d'aborder la question des filières "sans OGM" de façon concertée. La qualité des débats, au sein du Comité de Pilotage comme dans les groupes de travail, montre que cet objectif a été atteint. Des différences d'approche et d'opinion se sont naturellement exprimées au cours des discussions. Cependant, la cohésion entre les partenaires a été maintenue et s'est même renforcée pendant les 21 mois du programme.

Cette démarche se voulait également constructive en partant du principe que la recherche pouvait faciliter le débat social et que, inversement, les acteurs socio-économiques pouvaient alimenter le travail de recherche. Les résultats obtenus et les conclusions qui en ont été tirées par les partenaires montrent que cet objectif a été atteint. Les échanges permanents entre les partenaires et l'équipe de recherche (à travers les groupes de travail notamment) ont beaucoup contribué à cette réussite. Grâce au dispositif mis en place, "la recherche a avancé avec les partenaires".

### **2. Une démarche qui dépasse la seule question des filières "sans OGM"**

De toute évidence, le travail mené et les résultats obtenus dépassent la question des filières "sans OGM" et même celle des OGM. Cette démarche contribue au débat sur les questions majeures de la segmentation et de la diversification des filières, de la traçabilité et de la maîtrise des processus de production.

### **3. Une démarche qui permet d'éclairer les choix des Pouvoirs publics**

Alors que des débats se profilent au niveau européen et international sur la réglementation à adopter en matière de filières "sans OGM", les résultats obtenus éclaireront utilement les choix des Pouvoirs publics. Ces éléments scientifiques seront particulièrement utiles pour défendre les positions européennes face aux propositions que ne manqueront pas de faire nos concurrents (notamment nord-américains) pour réglementer le commerce des produits garantis "sans OGM".

Les Pouvoirs publics disposent désormais, grâce à la dynamique créée par ce programme et aux résultats obtenus, de tous les éléments pour clarifier leur position sur la question des filières « sans OGM ».

#### **4. Une expérience à renouveler et un programme à poursuivre sous d'autres formes**

La dynamique du débat social sur les questions alimentaires et environnementales impose de renouveler ce type de démarches à l'avenir. La poursuite du progrès technique et de l'innovation est à ce prix.

En ce qui concerne la question des filières « sans OGM », les partenaires souhaitent – sur la base des résultats scientifiques obtenus - poursuivre le débat qu'ils ont engagé en se fixant un double objectif :

- suivre l'évolution du dossier et notamment le travail réglementaire en prenant, si nécessaire, position afin de l'orienter ;
- approfondir les points qui restent en suspens et compléter leurs recommandations. La question des filières animales au regard de la problématique OGM pourrait ainsi être le prochain sujet de débat entre les partenaires.

#### • **RECOMMANDATIONS**

Sur la base de la synthèse réalisée par l'équipe de recherche et notamment des "variables clés" qu'elle a identifiées, les partenaires ont souhaité faire part d'un certain nombre de recommandations susceptibles d'orienter le débat sur les filières "sans OGM".

Ces recommandations sont avant tout destinées à éclairer le débat sur le cadre réglementaire à adopter au niveau européen car il n'est pas souhaitable que la France adopte une législation particulière dans ce domaine.

Ces recommandations communes sont assorties d'un certain nombre de « points en suspens » sur lesquels les Partenaires continueront de débattre. Il s'agit notamment du niveau du seuil de présence fortuite et du périmètre de la filière « sans OGM ».

*Remarque : Le travail de recherche ayant été limité, dès l'origine, aux filières végétales maïs et soja, ces recommandations ne sont valables que pour les produits destinés à l'alimentation humaine contenant ces ingrédients, à l'exclusion des autres, en particulier les produits animaux et les aliments pour animaux.*

#### **1. Privilégier la notion de filière « non OGM » ou « conventionnelle »**

Considérant qu'il est impossible de garantir qu'un produit est « absolument sans OGM », les partenaires souhaitent privilégier la notion de filière « non OGM » ou « conventionnelle ». La mention « sans OGM », si elle devait continuer d'être employée, risquerait en effet d'induire en erreur le consommateur.

#### **2. Mettre en place deux filières pour préserver la liberté de choix des consommateurs**

Les partenaires tiennent à rappeler que la France se trouve aujourd'hui dans une situation « non OGM » en ce qui concerne les cultures de maïs et de soja. Plusieurs types d'étiquetage peuvent (ou pourraient) cependant être trouvés sur le marché, faisant référence à différentes situations : « sans OGM », « non OGM », OGM, absence d'étiquetage...

Pour clarifier cette situation et assurer la liberté de choix du consommateur, la mise en place de deux filières, l'une « OGM » et l'autre «non OGM » (ou « conventionnelle») doit être recherchée.

### **3. Un seuil de présence fortuite unique pour départager les deux filières**

La distinction entre les deux filières passe notamment par la détermination d'un seuil de présence fortuite (taux d'ADN ou de protéine génétiquement modifiés dans les ingrédients du produit fini) unique dont le niveau soit acceptable du point du consommateur comme du producteur.

La réglementation européenne fixe le seuil d'étiquetage « OGM » des ingrédients alimentaires à 1%.

### **4. La filière « non OGM » doit offrir des garanties**

La filière «non OGM » (ou « conventionnelle ») doit respecter une double obligation : une obligation de moyens (documents) garantissant que tout a été mis en œuvre pour éviter les mélanges fortuits à tous les stades de la filière et une obligation de résultats garantissant que les ingrédients ne sont pas issus d'OGM au delà du seuil de présence fortuite. Etant donné les coûts et les limites des techniques de détection, cette garantie doit reposer sur une traçabilité adaptée.

Les produits importés doivent bien évidemment présenter les mêmes garanties que les produits issus des filières françaises et européennes.

### **5. Limiter les disséminations et les mélanges entre les deux filières**

Les opérateurs de la filière agro-alimentaire - et notamment les semenciers - ont d'ores et déjà adopté des stratégies permettant de limiter les disséminations et les mélanges entre les filières « OGM » et « non OGM ». Ces efforts devront être poursuivis, en particulier en ce qui concerne la production de semences de maïs.

Les techniques telles que le décalage des semis, les distances d'éloignement ou la régionalisation des cultures paraissent particulièrement intéressantes, même si elles comportent des contraintes économiques et des difficultés pratiques de mise en œuvre.

### **6. Une signalisation plus claire des produits « OGM »**

Pour que les consommateurs puissent choisir en toute connaissance de cause, les produits « OGM » doivent être plus clairement signalés qu'ils ne le sont actuellement. Les partenaires recommandent ainsi l'utilisation d'une signalétique adaptée, facilement visible par le consommateur.

Cet étiquetage pourrait, à terme et si les conditions d'acceptabilité des OGM sont réunies, être un facteur de valorisation des produits OGM (en particulier pour les OGM dits de seconde génération).

En revanche, les partenaires ne sont pas favorables à un étiquetage des produits issus de la filière «non OGM » (ou « conventionnelle »). Cette absence de signalisation suppose évidemment que les produits importés respectent toutes les obligations de moyens et de résultats précitées afin d'éviter les distorsions de concurrence. Elle suppose également une amélioration des règles d'étiquetage des produits « OGM ». Dans le cas contraire,

un moyen de différencier les produits « non OGM » (ou « conventionnels ») devra être trouvé, notamment s'ils sont issus des filières françaises et européennes.

## **7. Parvenir à un partage des surcoûts entre l'amont et l'aval de la filière**

Afin que la mise en place de deux filières séparées ne pèse pas exclusivement sur l'amont des filières agro-alimentaires – au risque de les déstabiliser – il serait souhaitable que les différents opérateurs parviennent à un partage des coûts entre l'amont et l'aval, selon des modalités à déterminer de façon concertée.

## **8. Informer les consommateurs et l'opinion publique**

*Les partenaires demandent aux pouvoirs publics de mettre en place une campagne d'information sur les filières OGM et "non OGM" afin d'en expliquer les caractéristiques et d'aider les consommateurs à identifier les produits.*

*Les partenaires souhaitent également une relance du processus d'information des citoyens sur les enjeux des biotechnologies végétales.*

## **9. Poursuivre la recherche et l'expérimentation sur les OGM**

Les partenaires considèrent indispensable la poursuite de la recherche, y compris les expérimentations en plein champ. La recherche est en effet indispensable pour évaluer l'impact des OGM sur la santé, l'environnement et les pratiques agricoles, mais aussi pour préserver les capacités d'innovation de la France dans le domaine des sciences de la vie.

La recherche et notamment les expérimentations en plein champ doivent bien évidemment continuer d'être menées dans le respect de la réglementation et en prenant l'ensemble des précautions nécessaires pour éviter les disséminations d'OGM vers les autres cultures. Elles doivent aussi être conduites en concertation avec les représentants de la société civile et, dans la mesure du possible, avec le maximum de transparence.

*Certains points restent en suspens et devront être débattus entre les partenaires.*

### **1. Le niveau de seuil de présence fortuite**

Tous les partenaires s'accordent à dire que le seuil de présence fortuite doit être inclus entre 0,1 et 1% (taux d'ADN ou de protéine génétiquement modifiés dans les ingrédients du produit fini).

La mise en place de filières «non OGM » (ou « conventionnelles ») dont les produits ne comportent aucune trace d'OGM est une demande forte des consommateurs comme le montrent les enquêtes d'opinion. Certains partenaires plaident ainsi pour un seuil proche de 0, c'est à dire au plus 0,1% en l'état actuel des techniques de détection quantitatives et des systèmes production.

D'autres partenaires considèrent que, sauf à interdire les OGM en Europe (à l'importation comme à la culture), un tel niveau de seuil est peu réaliste sur les plans technique et économique. Ces partenaires plaident pour un seuil de 1%, c'est à dire le seuil retenu par la réglementation européenne pour l'étiquetage des produits "OGM". Un tel seuil ne signifierait évidemment pas que tous les produits contiennent 1% d'OGM car l'obligation de moyens impose de limiter au minimum les mélanges fortuits.

## **2. Le périmètre de la filière « non OGM »**

Compte tenu du caractère « éthique » de la demande des consommateurs en matière de produits « non OGM » ou « conventionnels », certains partenaires souhaitent que cette dénomination garantisse qu'il n'y a pas eu recours au génie génétique à aucun des stades de production (y compris les auxiliaires technologiques). Cela doit être une obligation de moyens (traçabilité) et de résultats (tests de détection).

D'autres partenaires plaident pour une définition de la dénomination «non OGM » (ou « conventionnelle ») limitée à l'absence d'ingrédients issus d'OGM dans le produit fini, dans la limite du seuil de présence fortuite.